

**CE
25-02**

**10
FÉVRIER
2025**

Présent pour ton futur



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2025

10 février 2025, à 17 h, par visioconférence TEAMS

PRÉSENCES

Mme Julie Gasse
M. Serge Le Guellec
M. Alexandre Ouellet
M. Pierre-Luc Michaud
M. Kurt Vignola

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Mme Vicky Boucher, secrétaire générale, Mme Marie-Josée Proulx (DSA) et M. Ugo Leblanc (DAÉ)

25-02.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Constatant le quorum, la présidente, Mme Julie Gasse, souhaite la bienvenue aux membres.

25-02.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Julie Gasse fait la revue de l'ordre du jour en vue de son adoption et informe les membres que deux sujets sont ajoutés au point **25-02.10 - AFFAIRES DIVERSES** :

- Niveau des heures rémunérées
- Suivi de la structure administrative

De plus, le sujet du point **25-02.06** portant sur les ajustements des tarifs de Résidences du Cégep de Rimouski sera traité en début de séance.

Il est PROPOSÉ par M. Serge Le Guellec, APPUYÉ par M. Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour avec les modifications proposées.

25-02.03 ABOLITION DE DEUX POSTES DE GESTIONNAIRES ADMINISTRATIFS AUX PROJETS ET INFRASTRUCTURES : POUR ADOPTION

Mme Vicky Boucher présente le sujet.

Le 24 janvier 2023, le comité exécutif procédait à la reclassification des deux postes de gestionnaires administratifs aux Projets et infrastructures en postes de conseillers en ressources matérielles (CE23-01.04).

Lors de cette même rencontre, il a également été recommandé d'abolir les deux postes de gestionnaires au moment de l'obtention de la permanence des titulaires. Ces derniers, l'ayant obtenue en novembre dernier, les deux postes peuvent donc être abolis.

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif lors de l'assemblée du 24 janvier 2023 ;

CONSIDÉRANT que les titulaires des postes en question ont acquis leur permanence ;

Il est recommandé d'abolir les deux postes de gestionnaires administratifs aux Projets et infrastructures.

Il est PROPOSÉ par M. Kurt Vignola, APPUYÉ par M. Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'abolir les deux postes de gestionnaires administratifs aux Projets et infrastructures.

25-02.04 CHANGEMENT DE SIGNATAIRE CRSNG : POUR ADOPTION

M. Kurt Vignola présente le sujet.

La recherche menée au Collège de Rimouski peut être notamment financée par l'un des trois organismes suivants : Instituts de recherche en santé du Canada, Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada dans le cas où une entente est signée, avec l'un ou l'autre des organismes ci-dessus mentionnés, le Collège doit avoir désigné un signataire pour parapher l'entente et veiller à son application.

CONSIDÉRANT que la Direction des études prend en charge l'encadrement de la recherche au Collège de Rimouski ;

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski participe à la recherche, à la formation en recherche ou à des activités connexes ;

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski a la responsabilité d'utiliser les fonds aussi efficacement que possible et de rendre compte devant la population de leur utilisation, de leur affectation et des résultats, et de contribuer à s'assurer que les activités appuyées sont menées conformément aux normes financières et aux normes d'éthique les plus strictes ;

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski s'engage à promouvoir la conduite responsable de la recherche ;

Il est recommandé que le comité exécutif désigne monsieur Kurt Vignola, directeur des Études au Collège de Rimouski comme signataire auprès des organismes précédemment mentionnés.

Il est PROPOSÉ par M. Serge Le Guellec, APPUYÉ par M. Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de désigner M. Kurt Vignola comme signataire auprès des organismes précédemment mentionnés.

25-02.05 SANCTION ET ÉMISSION DE DIPLÔMES AEC ET DEC : POUR ADOPTION

M. Kurt Vignola présente le sujet.

À intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le comité exécutif doit émettre un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou à la Formation continue.

Mme Boucher présente la liste aux administrateurs.

CONSIDÉRANT les lois et règlements en vigueur ;

CONSIDÉRANT que toutes les pièces justificatives ont été fournies ;

CONSIDÉRANT la recommandation de la Direction des études.

Il est recommandé d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou à la Formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

Il est PROPOSÉ par M. Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par M. Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou à la Formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

25-02.06 AUGMENTATION DES TARIFS DES RÉSIDENCES DU CÉGEP DE RIMOUSKI : POUR ADOPTION

M. Ugo Leblanc présente le sujet.

Les Résidences du Cégep de Rimouski révisent chaque année la tarification des chambres en location. Après l'analyse des prix de location de la concurrence et l'augmentation de l'ensemble des frais reliés aux Résidences, le Collège recommande l'augmentation des tarifs pour l'année 2025-2026.

Afin de fixer le pourcentage des coûts, nous recommandons une augmentation pour l'année 2025-2026 selon l'outil d'estimation de calcul pour l'augmentation de loyer du Tribunal administratif du logement (TAL) de 6,35 % en date du 1^{er} juin 2025.

CONSIDÉRANT le prix offert par la concurrence ;

CONSIDÉRANT les dépenses d'exploitation des Résidences telles qu'indexées par l'outil de calcul du Tribunal administratif du logement (TAL) en tenant compte de :

- L'augmentation des coûts pour l'électricité ;
- Les coûts mensuels de l'entretien de la bâtisse, du terrain et du stationnement ;
- L'augmentation des coûts d'assurances ;
- Le coût du contrat de l'agence de sécurité ;
- L'augmentation de la masse salariale.

	Tours non rénovées (tarif mensuel)		Tours rénovées (tarif mensuel)	
	Tarifs 2024-2025	Tarifs 2025-2026	Tarifs 2024-2025	Tarifs 2025-2026
Chambre simple	323 \$	344 \$	338 \$	359 \$
Chambre double	418 \$	445 \$	439 \$	467 \$
Chambre communicante	429 \$	456 \$	450 \$	479 \$
Chambre double (2 pers.)	466 \$	496 \$	485 \$	516 \$
Chambre communicante (2 pers.)	543 \$	577 \$	592 \$	630 \$

Il est recommandé d'autoriser les modifications tarifaires précédentes aux taux indiqués ci-dessus et d'adopter la résolution, telle qu'elle est présentée.

Il est PROPOSÉ par M. Serge Le Guellec, APPUYÉ par M. Pierre-Luc Michaud et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser les modifications tarifaires précédentes aux taux indiqués ci-dessus et d'adopter la résolution telle qu'elle est présentée.

**25-02.07 RECOMMANDATION DE CANDIDATURES À TITRE DE DIPLÔMÉ PRÉUNIVERSITAIRE :
POUR ADOPTION**

Ce sujet est traité à huis clos.

Tel qu'il est prévu à l'article 2.8, section D du *Règlement de régie interne du Collège de Rimouski* (catégorie B-01), un appel de candidatures a été publié en vue du remplacement de M. Raymond Lacroix, diplômé du secteur préuniversitaire.

À la suite d'un deuxième affichage, des candidatures du secteur préuniversitaire furent reçues au Collège de Rimouski.

Il est convenu que Mme Vicky Boucher fera le point sur les candidatures au terme de l’affichage. Un suivi sera fait aux membres au prochain comité exécutif..

25-02.08 MANDAT POUR L’ACQUISITION ET LE RENOUVELLEMENT DE LICENSES MICROSOFT-ÉDUCATION : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx présente le sujet.

Le 24 mai 2024, le conseil d’administration a autorisé le Collège de Rimouski à adhérer au regroupement d’organismes publics pour les licences Microsoft éducation (CA24-12.03).

Rappelons que ces logiciels sont nécessaires pour la poursuite de la mission du Collège et que le contrat avait été établi dans l’objectif de faire la mise à jour du précédent contrat se terminant le 31 mai 2024.

Le Collège de Rimouski souhaite mandater le Centre d’acquisitions gouvernementales pour publier un appel d’offres sur invitation auprès de fournisseurs informatiques afin d’acquérir ou de renouveler des licences Microsoft éducation. Le contrat prévu est d’une durée de deux (2) années, soit du 1^{er} juin 2025 au 31 mai 2027 et, selon les besoins du Collège, le coût total s’élèvera à une somme de 172 324,39 \$ (toutes taxes incluses).

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski souhaite acquérir et renouveler des licences Microsoft dans le cadre de ses opérations ;

CONSIDÉRANT que le CAG a le mandat de négocier ces licences pour le Collège de Rimouski ;

Il est recommandé d’autoriser le Collège de Rimouski à mandater le Centre d’acquisitions gouvernementales pour le mandat d’acquisition et de renouvellement des licences Microsoft Éducation (2024-7520-80). Le contrat est d’une durée de deux (2) ans et, selon les besoins du Collège, le coût annuel s’élèvera à une somme de 172 324,39 \$, pour un total de 344 648,79 \$.

Il est PROPOSÉ par M. Serge Le Guellec, APPUYÉ par M. Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L’UNANIMITÉ d’autoriser le Collège de Rimouski à mandater le Centre d’acquisitions gouvernementales pour le mandat d’acquisition et de renouvellement des licences Microsoft Éducation (2024-7520-80).

25-02.09 MANDAT POUR L’ACQUISITION DE LICENSES ADOBE CREATIVE CLOUD : POUR ADOPTION

Mme Marie-Josée Proulx présente le sujet.

Le Collège de Rimouski souhaite mandater le Centre d’acquisitions gouvernementales (CAG) pour publier un appel d’offres sur invitation auprès de fournisseurs informatiques afin d’acquérir des licences Adobe Créative Cloud. Le contrat prévu est d’une durée de trois (3) années, soit du 29 juin 2025 au 28 juin 2028.

L’analyse du marché démontre qu’il n’existe actuellement aucun équivalent viable à la suite Adobe Créative Cloud employée par les établissements. Bien qu’il existe d’autres logiciels proposant des fonctions similaires, parmi lesquelles trônent quelques logiciels libres, la suite Adobe Créative Cloud est celle retenue par plusieurs programmes d’enseignement technique et professionnel.

Dans le cadre de ce mandat, l’utilisation faite de la suite Adobe Créative Cloud vise à répondre à des activités d’enseignement. De ce fait, plusieurs programmes (graphisme, design d’intérieur, arts visuels, mode, etc.) intègrent l’utilisation des produits Adobe à la réalisation de leurs objectifs pédagogiques. De nombreux équipements et logiciels ont été revus dans le cadre de ces programmes, et les logiciels inclus dans la suite Adobe Créative Cloud constituent la pièce

maîtresse de ces changements technologiques. En conclusion, les établissements, pour répondre aux besoins du marché du travail, ont basé les plans de cours de leurs programmes sur les logiciels de la suite Adobe Créative Cloud.

CONSIDÉRANT que le Collège de Rimouski souhaite acquérir des licences Adobe Créative Cloud dans le cadre de ses opérations ;

CONSIDÉRANT que le CAG a le mandat de négocier ces licences pour le Collège de Rimouski ;

Il est recommandé d'autoriser le Collège de Rimouski à mandater le Centre d'acquisitions gouvernementales pour le mandat d'acquisition des licences Adobe Créative Cloud (2025-7546-50). Le contrat est d'une durée de trois (3) ans et, selon les besoins du Collège, le coût annuel s'élèvera à une somme de 75 164,91 \$, pour un total de 225 494,72 \$.

Il est PROPOSÉ par M. Pierre-Luc Michaud, APPUYÉ par M. Alexandre Ouellet et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le Collège de Rimouski à mandater le Centre d'acquisitions gouvernementales pour le mandat d'acquisition des licences Adobe Créative Cloud (2025-7546-50).

25-02.10 AFFAIRES DIVERSES

- **Niveau des heures rémunérées :**
Mme Gasse informe les membres du comité exécutif de la contrainte ministérielle reliée à la cible imposée relativement aux heures rémunérées. Elle dresse un état de situation. Mme Gasse communiquera à ce sujet avec le sous-ministre adjoint dans les prochains jours.
- **Suivi de la structure administrative :**
Mme Gasse rappelle les grandes étapes en lien avec la planification stratégique et les contraintes ministérielles qui limitent l'embauche de personnel. Une réorganisation administrative est à prévoir dans différents secteurs.

25-02.11 LEVÉE DE LA RENCONTRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est PROPOSÉ par M. Kurt Vignola et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 17.

La présidente
(Mme Julie Gasse)

La secrétaire générale
(Mme Vicky Boucher)